

MAIRIE D'AVOUDREY 25690
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 mai 2020

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Absent(s) : 0

Date de convocation : 18/05/2020
Date d'affichage : 05/06/2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept mai à dix-huit trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOUDREY s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, après convocation légale, de Monsieur BARRAND Joël, ancien Maire.

M. Joël BARRAND a déclaré installer le nouveau conseil municipal issu des urnes du 15 mars 2020

Présents : M. Gilbert DISTEL, Mme Christiane BELOT, M. François CANASI, M. Nicolas MUNNIER, M. Jean-François GIRARDET, M. Bertrand ANDRÉ, M. Patrice BARRAND, M. Sébastien CLÉMENT, M. Nicolas LOIDREAU, M. Dorian LEMAIRE, Mme GARRELOU Julie, M. Cyril VAN DEN BROECKE, M. Michaël VUILLEMIN, M. Sébastien DUMÉNIL, M. Pascal VOIDEY

Etaient excusés :

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de Séance : M. Dorian LEMAIRE

Ordre du jour de la Séance

- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints

1. ÉLECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Gilbert DISTEL : 14 (Quatorze) voix

M. Gilbert DISTEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire

2. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 voix contre - d'approuver la création de quatre postes d'adjoints au maire.

3. ÉLECTION DES ADJOINTS :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des adjoints.

❖ Élection du premier adjoint :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs : 1
- bulletins nuls : 1
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Patrice BARRAND: 13 (Treize) voix

M. Patrice BARRAND ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint

❖ Élection du deuxième adjoint :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs : 2
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Sébastien CLEMENT: 13 (Treize) voix

M. Sébastien CLEMENT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint

❖ **Élection du troisième adjoint :**

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.
Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs : 3
- bulletins nuls : 1
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Bertrand ANDRÉ : 1 (Une) voix
- M. François CANASI: 10 (Dix) voix

M. François CANASI ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint

❖ **Élection du Quatrième adjoint :**

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.
Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs : 1
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme BELOT Christiane : 1 (une) voix
- M. Nicolas MUNNIER : 7 (sept) voix
- M. Pascal VOIDEY : 6 (Six) voix

La majorité absolue n'ayant pas été atteinte, un deuxième tour du scrutin doit avoir lieu.

2^{ème} Tour : Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs : 1
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Nicolas MUNNIER : 9 (neuf) voix
- M. Pascal VOIDEY : 5 (cinq) voix

M. Nicolas MUNNIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint